



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 10 février 2025**

Président : Mme Corinne ROSTAN, Maire

Présents : Marilyne CAMBOULIVES, Virginie COMMUN, Catherine DAVOUST-NICOL, Brigitte DUCOURTIOUX, Elisabeth DUFALLY, Michel MARECHAL, Eric NEIRINCK, Mireille PRADES, Cédric TATARA, Jean-Luc WEINSTEIN,

Absent excusé : Christophe GAVILLON
Patrice MARCHÈSE

Pouvoir : M GAVILLON a donné pouvoir à Mme COMMUN
M MARCHÈSE a donné pouvoir à Mme ROSTAN

Secrétaire de séance : Mme Virginie COMMUN

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du procès-verbal du 19 novembre 2024
- ❖ Ouverture des crédits d'investissement pour 2025
- ❖ Frais de déplacement du personnel communal et des élus

- ❖ Décisions diverses
- ❖ Informations diverses

Approbation du Procès-verbal du 19 novembre 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 novembre 2024 à 18h a été transmis à l'ensemble des membres. Aucune objection n'étant soulevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, dans les formes et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

Ouverture des crédits d'investissement pour 2025

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2025, permettant la réalisation d'acquisitions et de travaux si nécessaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, préalablement au vote du budget primitif 2025, au maximum, à hauteur du quart du montant des crédits inscrits au budget primitif 2024 si nécessaire, soit 96 098.25€.

FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL ET DES ELUS

Vu les articles L 2123-18, L 2123-18-1 et L 2123-12 du CGCT ;

Considérant que le personnel communal utilise son véhicule personnel pour les besoins du service,

Considérant que dans l'exercice de leur mandat, les membres du conseil municipal peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacements hors du territoire communal, qui peuvent ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement,

Dans ces cas, le personnel communal et les élus peuvent bénéficier du remboursement des frais engagés sous réserve de l'établissement d'un ordre de mission préalablement signé par Madame le Maire ou le 1^{er} adjoint.

Les frais concernés sont les suivants :

- de transport collectif (tramway, bus, métro, TER, RER) engagés par le personnel communal et les élus au départ ou au retour du déplacement entre leur résidence administrative et la gare, ainsi que ceux exposés au cours du déplacement ;
- d'utilisation d'un véhicule personnel entre la résidence administrative et la gare, ainsi qu'au cours du déplacement, en cas d'absence de transport en commun, ou lorsque l'intérêt de la collectivité le justifie ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Décide de rembourser les frais engagés sous réserve de l'établissement d'un ordre de mission préalablement signé par Madame le Maire ou le 1^{er} adjoint.

- de rembourser à partir du 1^{er} janvier 2025, les frais de transport collectif au tarif le moins onéreux et lorsque l'intérêt de la mission l'exige, le plus adapté à la nature du déplacement et sur présentation des justificatifs d'achat des titres de transport
- de rembourser à partir du 1^{er} janvier 2025, l'indemnité de transport prévue par le Décret n°2001-654 du 19 juillet 2001, article 2, sur la base de l'indemnité kilométrique au tarif en vigueur.

INFORMATIONS

INCENDIE

- Arrêté communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie

Madame le maire donne l'information qu'un arrêté a été pris dans le cadre de la défense incendie en annule et remplace du précédent datant de 2018. Cet arrêté recense les PEI de la commune pour lesquels un contrôle annuel est réalisé par Véolia. Le SDIS réalise un contrôle sur d'autres critères, une année les PEI portant un numéro impair, l'année suivante les PEI portant un numéro pair et ainsi de suite.

- PCS

Madame le maire soumet à l'approbation du conseil la rédaction du PCS tel qu'il leur a été présenté. Elle rappelle que celui-ci s'est écrit sous les conseils du SDIS qui l'a validé.

Il est disponible en mairie.

Le SDIS78 préconise la nomination d'une réserve civile qui regrouperait des personnes ressources et bénévoles prêtes à se rendre disponible en cas de besoin et rejoindre les élus dans leurs missions d'organisation et de coordination des actions à mener en cas de crise.

Madame le maire propose de lancer un appel à la population par voie de mail et article dans l'Écho de la mare.

Le SDIS préconise l'achat de quelques équipements type talkie-walkie, couverture de survie... en cas de crise. Les matériels nécessaires seront inscrits au BP 2025.

- REMOCRA

Madame le maire présente la plateforme REMOCRA mise en place par le SDIS. Elle s'inscrit dans le cadre du RDDECI - Règlement départementale de défense extérieure contre l'incendie. REMOCRA a été conçu pour simplifier, dématérialiser et automatiser les échanges avec les partenaires institutionnels comme :

- - les autorités de police administrative spéciale de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) ;
- - les services publics de la DECI ;
- - les services instructeurs en matière d'urbanisme et de droit des sols ;
- - les services publics d'eau potable, pour ce qu'ils ont trait à la DECI ;
- - certains services de l'État, comme la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- - enfin, les services d'incendie et de secours qui administrent REMOCRA.

La commune a dans l'obligation de renseigner sur cette plateforme les contrôles effectués par VÉOLIA.

Madame le maire informe que pour l'année 2024 tous les PEI ont été contrôlés par VÉOLIA, les observations et renseignements pour chacun des PEI ont été renseignés sur la plateforme.

À la demande des élus présents, un exercice « déclenchement de l'alarme et alerte » sera organisée courant 1er semestre 2025.

TRAVAUX RUE DES RUELLES / LE VAL

Madame le Maire informe son conseil qu'une réunion a eu lieu jeudi 06 février dont l'ordre du jour portait sur les travaux de réalisation d'un nouveau réseau d'assainissement et d'eau potable rue des Ruelles. Des détails techniques et organisationnels ont été vus en présence du Cycle de l'eau et le vice-président en charge de l'assainissement de la CART, le SIAEP et la commune. Une réunion publique est d'ores et déjà annoncée aux riverains le mardi 18 février à 19h dans la salle Fernand Château en présence de la CART. Le début des travaux est prévu pour le 24 février.

Sont associés aux réunions de chantier messieurs Maréchal, Marchèse, Tatara et Corinne Rostan

Il en sera de même pour les travaux pour l'installation d'un réseau d'eau potable neuf du carrefour de St Lucien au Val.

Pour les deux chantiers la durée estimative des travaux annoncée est de 3 mois (12 semaines).

Du fait que la rue des Ruelles sera entièrement refaite à l'issue des travaux, la commune a souhaité solliciter la société TPE qui réalisera la réfection de la route pour un devis concernant la réutilisation et réinstallation des caniveaux type CC1 pour les eaux pluviales de voirie.

TRAVAUX BUSAGE

Du fait des nombreuses intempéries et du très mauvais état d'une buse, chemin rural de St Lucien, plusieurs parcelles sont grandement inondées.

Madame le Maire informe son conseil que sur sollicitation de la SARC pour réaliser les travaux nécessaires, la commune a signé un devis d'un montant de 1800€. Les travaux devraient avoir lieu courant février. Le chemin sera nécessairement barré à tout passage.

RAPPORT CAMÉRA THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Fin décembre 2024 une étude avec caméra thermique a été réalisée par l'agence INGENIERY sur les bâtiments communaux : école et mairie. Le rapport a été envoyé à l'ensemble des membres du conseil.

Madame le maire propose que l'outil soit détaillé dans le prochain Écho de la mare.

Le rapport concernant Mittainville a soulevé quelques préconisations :

- À court terme : Réaménagement des espaces dans le bureau de la directrice ; Plaque réfléchive sous le radiateur pour mieux diffuser la chaleur ; Peinture thermo isolante ; Isoler la porte entre le grenier et le dortoir avec une plaque en laine de verre pour limiter les déperditions ; Plaque réfléchive sous les radiateurs de la salle d'archives pour mieux diffuser la chaleur ; Calfeutrer les portes donnant sur l'extérieur.

- À moyen terme : Changement de la porte extérieure du bureau de la directrice et de la mairie ; Abaisser le faux plafond de salle de classe dans le bâtiment de la mairie

- À long terme : Toiture de la Mairie à isoler

Madame le maire propose d'inscrire certaines préconisations au BP 2025. La commission finance fera des propositions.

LOGICIEL DE GESTION PÉRISCOLAIRE

Dans un souci de communication fluide et proactive et de simplification avec les familles, Madame le maire soumet le projet d'investir dans un logiciel de gestion dédié aux inscriptions aux services périscolaires, cantine et garderie. Le système de suivi automatisé permettra à quiconque du service de prendre le relais même par un remplacement en cas d'absence. Le logiciel permettra de générer la facturation en conséquence des inscriptions par les parents via la plateforme, les régimes alimentaires, l'envoi des commandes.

L'agent, disposera d'une tablette. Il/elle pourra consulter les fiches enfants (coordonnées des parents/régime/PAI) et pointera les présences afin d'éviter les saisies manuelles mensuelles.

Les parents réserveront en ligne, saisiront leurs données (autorisations, personnes responsables,...) et pourront consulter les menus. Ils pourront également payer en ligne et consulter l'historique de leurs factures.

La proposition financière par notre logiciel métier - JVS est de 1620€ TTC forfait annuel pour une durée d'engagement de 3 ans.

REGION - PLAN DE MOBILITÉS

Madame le maire informe et invite le conseil à consulter l'enquête publique portant sur le projet Plan de mobilités Ile de France, consultation pour avis qui aura lieu du 28 février au 31 mars 2025. Les contributions peuvent être déposées en ligne, par écrit dans les 33 lieux de permanence, au siège de la région Île-de-France, par courrier, par mail, ou lors de la réunion publique du 13 mars.

Le Plan des mobilités en Île-de-France a pour objectif de répondre aux besoins des Franciliens en matière de déplacements à l'horizon 2030 et de placer la mobilité en Île-de-France sur la voie du bas carbone.

JOURNÉE DU 08 MARS

Le réseau ERRé et l'association des maires ruraux 78 se mobilisent le 08 mars 2025 « Le 08 mars c'est partout, la ruralité s'engage » au Foyer la Bonnette, chemin du Roy 78 940 La Queue Lez Yvelines.

Une invitation a été envoyée aux communes de la CART, adhérentes à l'AMR78, aux officiels, ... à partager ce moment autour de temps forts, ouvert à tout public :

Dès le vendredi 07 mars à 19h30 par une pièce de théâtre :

« Et pendant ce temps Simone Veille » - pièce de théâtre créée par Trinidad Bonbon, Hélène Serres, Vanina Sicurani

- La pièce retrace l'histoire de trois femmes sur quatre générations avec une Simone qui nous rappelle les dates importantes qui ont jalonné l'évolution de la condition féminine en France des années 1950 à nos jours, mais pas seulement. Avec humour et sans sermons, elles rappellent certaines vérités et soulignent quelques absurdités.

Puis se poursuivra le samedi 08 mars dès 09h00, en matinée, par l'installation d'une table ronde : des violences conjugales à la loi, une prise de conscience en évolution, en présence de FRANCE VICTIMES 78, l'association DIRE, la Maison de Protection des Familles, la Gendarmerie de Rambouillet, le CIDFF, la Déléguee départementale au droit des femmes à l'égalité, du réseau VIFTY, un juriste et chercheur en droit.

Au cours de l'après-midi, des ateliers bien être seront proposés au public. Un pot de l'amitié clôturera la journée.

MARE

Pour faire suite aux questions relevant de l'entretien de la mare et notamment éradiquer une grande partie des nénuphars, la commune a sollicité l'entreprise COLAS. Celle-ci présente un devis pour curage. Après échange avec le technicien, il apparait que cela soit une action trop agressive et met en avant énormément de contraintes. Sur les conseils de l'ONF, il semblerait qu'un faucardage suffirait. Madame le maire propose de contacter des entreprises qui serait à même de le faire. Sur consultations de ses collègues maires, Madame le maire présente deux sociétés : L'entreprise TERRAQUA Normandie et FAUCARD'OISE. Cédric TATARA se charge de prendre contact avec les dites entreprises.

REUNION SUR LA SECURITE ROUTIERE RD71 / RADARS PEDAGOGIQUES

Jean Luc Weinstein et Patrice Marchèse ont relevé les statistiques tirés des radars pédagogiques, éléments manquant à l'installation d'une réunion. Les résultats ont été transmis à Monsieur Lanchon de l'Agence IngénieurY pour lecture en qualité d'expert en aménagement voirie et sécurité routière. La commune a relancé Monsieur Lanchon et reste dans l'attente d'une date afin de réunir les riverains concernés et la Gendarmerie de Rambouillet.

TRANSPORT PISCINE SAVAC

Pour rappel, les coûts pratiqués par les transporteurs étant trop élevés, les communes de la CART ont alerté et sollicité celle-ci pour un marché d'appel d'offre. La SAVAC a remporté le marché.

Le marché porte sur l'exécution d'un service visant à assurer le transport périscolaire à destination des piscines communautaires, et sur des destinations longues distances. Il s'agit d'un accord-cadre de prestations de services mono-attributaire à bons de commande passé pour une période allant du **1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus**. Il est reconductible tacitement 3 fois annuellement, à chaque date anniversaire (durée maximale de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028). Chaque commune membre conserve la possibilité de reconduire ou non l'accord cadre pour sa part.

Nos élèves, dès le mois de janvier, bénéficient de séances piscines une fois par semaine pendant 12 semaines. Le coût du transport est mutualisé avec la Boissière École, avec laquelle nous partageons le bassin. Le coût s'élève pour la commune à 169,40€ pour chacun des trajets soit 2032,80€ pour 12 séances.
La commune remercie la CART pour son écoute et action.

IMPRIMANTES

Les contrats imprimantes école et mairie arrivent bientôt à leur terme. La commune n'ayant nullement l'intention de reconduire le service via XEROX du fait des coûts excessivement onéreux et du manque de maintenance, a sollicité deux entreprises : Burotic Store et Buroteam.

Madame le Maire soumet les propositions financières au conseil. Deux élus se chargeront de l'étude du dossier tant sur les aspects techniques, besoins identifiés et propositions financières. La commune reste dans une démarche de réduction des charges à hauteur de 70%.

PÉRISCOLAIRE

Madame le maire informe que Mde Mylène PESSON quittera son poste du service périscolaire au profit de sa retraite. La commune sollicitera les services d'Action Emploi pour la remplacer jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Du fait que madame le Maire souhaite une réorganisation du service, elle envisagera des appels à candidatures courant mai/juin 2025.

INTERVENTIONS ÉCOLE-PÉRISCOLAIRE / SOPHROLOGIE :

La commune a été sollicitée par une sophrologue qui propose d'installer des séances lors de la pause méridienne. Cela s'inscrit dans le programme des apprentissages des élèves puisqu'ils abordent les notions d'empathie, de confiance en soi, compréhension du monde qui les entoure et acceptation des différences. Les séances proposées ont été validées par l'équipe enseignante mais du fait d'un deuxième semestre chargé, la commune a proposé d'en faire bénéficier les élèves sur des temps hors scolaires. La proposition porte sur 4 séances, pour trois groupes, maternelles et primaires CP-CE2-CM1 et CE1-CE2-CM2. Les thématiques abordées sont : Se respecter et respecter les autres ; Cultiver la bienveillance ; la Confiance en soi ; le partage.

Le devis s'élève à 832€ (soit 208 la séance pour 3 groupes sur 2 heures)

Madame le maire demande l'approbation du conseil et validera en conséquence du budget.

AGENDA :

01 MARS = Permanence conseil en énergie en mairie de 09h à 12h sur rendez-vous.

08 MARS = invitation à participer à la journée internationale des droits des femmes.

19 MARS - 09h30/10h30 = Visite du Préfet, Monsieur Rose et du Sous préfet, Monsieur Ventre.

30 MARS = Visite guidée de l'Abbaye des Moulineaux réservés aux mittainvillois.

05 AVRIL = Journée de la Terre,

- projection d'un film « The Twelve » en matinée,
- accueil/collation le midi pause avec foodtrucks,
- après-midi : Ateliers pour les adultes et les enfants animés par Didier et Marie-Sylvie Auffet Coquillaud, discours du maire, discours des artistes.

Les ateliers proposés sur la vie du sol : représentation d'un échantillon de terre et tous les organismes qui la peuplent (petits animaux en laine colorée), sensibilisation par l'art. Atelier hérisson : organisé par l'APPSM, à confirmer Expo photo (affiches de Yann Arthus Bertrand)

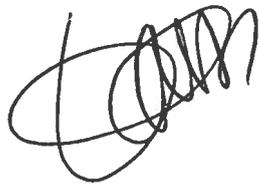
Sculptures géantes en papier mâché flottant dans la mare (polystyrène + papier mâché + résine étanche) des tests seront effectués en amont

Pour ce faire Madame le Maire insiste sur l'importance de l'évènement et la nécessité de dégager un budget conséquent. Cette journée sera médiatisée.

La commission animation/culture informe des demandes déposées auprès du département pour bénéficier des évènements « les Yvelines font leur cinéma » et « Festival de théâtre itinérant ».

La séance est levée à 20h00,

Le secrétaire de séance,
Virginie COMMUN.



Le Maire,
Corinne ROSTAN.

